



L'élection du prochain président de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) aura bel et bien lieu ce samedi 11 décembre à Yaoundé. Tel est le verdict du Tribunal Arbitral des Sports rendu public hier vendredi dans l'affaire opposant une partie des membres se revendiquant de l'Assemblée générale de 2009 de la Fécafoot au Comité exécutif intérimaire.

La requête introduite auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) par 43 membres se revendiquant de l'Assemblée générale 2009 de la Fécafoot en vue de l'annulation du processus électoral a été rejetée.

Une décision prise par la présidente de la Chambre arbitrale du TAS qui laisse présumer que le futur président de la Fécafoot pourrait aller jusqu'au terme de son mandat.

**WAMBA MAKOLLO Georges Gérard**

Avocat au Barreau du Cameroun

BP- 20.464 Yaoundé Cameroun

Tél +237 6.77.42.96.94

contact@wambamakollo.com

**Associé**

Me FOTSEU KAMGA Partiel Médant, Avocat

Spécialité en droit des affaires, droit civil, droit social, droits de l'Homme

**Collaborateurs**

NGOUNOU Justine Arnette, Avocate

YEPSEU Hughes, Stagiaire

NCHASSEP Danièle, Stagiaire

Josi NJAPJA, artiste

**COMMUNIQUE**

Le 9 novembre 2021, au nom et pour le compte de 44 membres sur les 73 que compte actuellement l'Assemblée Générale légitime de la FECAFOOT, nous avons saisi le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne en Suisse, pour solliciter le constat de nullité des statuts de la FECAFOOT supposément adoptés le 13 juillet 2021 par des personnes sans qualité et le constat de nullité du processus électoral organisé en applications desdits statuts.

Dans la perspective de la CAN 2021 et afin d'éviter à la FECAFOOT de subir des dommages irréparables, nous avons sollicité que cette procédure soit menée de manière accélérée afin que la sentence finale soit rendue avant le 11 décembre 2021, date prévue pour la tenue de l'élection illégale du Président et du Comité Exécutif de la FECAFOOT.

Suite au refus de la partie adverse de recourir à la procédure accélérée, nous avons soumis à la Présidente de la Chambre arbitrale d'appel du TAS, en date du 30 novembre 2021, une requête de mesures provisionnelles et conservatoires urgentes pour solliciter la suspension de ce processus électoral illégal qui, s'il est mené à terme, permettra à des personnes sans mandat de diriger et de gérer la FECAFOOT en attendant la sentence finale du TAS.

Ce jour, la Présidente de la Chambre arbitrale d'appel du TAS a décidé de rejeter ladite requête de mesures provisionnelles estimant notamment que nous n'avons pas apporté de preuves suffisantes démontrant qu'en cas de non suspension dudit processus électoral, la FECAFOOT subirait des dommages irréparables même en cas de succès au fond. Elle a également estimé qu'en cas de suspension dudit processus la FECAFOOT se retrouverait sans représentants pendant la CAN que se tiendra au Cameroun à partir du 9 janvier 2021.

Nous restons confiants quant à l'issue finale de cette procédure qui, nous l'espérons, viendra mettre définitivement fin à la longue crise que traverse le football camerounais depuis près d'une décennie.

Fait à Yaoundé, le 10 décembre 2021



**Me WAMBA MAKOLLO Georges Gérard**  
Avocat



**Me Label ELOMO MANGA**  
Avocat

En lice du scrutin pour le fauteuil du président de la Fecafoot qui se tient ce jour à l'hôtel Mont Febe, rappelons qu'ils seront finalement quatre candidats : Seidou Mbombo Njoya, Samuel Eto'o, Jules Denis Onana et Zacharie Wandja.